

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-106-1905 nommant une commission chargée de procéder a l'inventaire du magasin du service des travaux publics.

n° 14-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 août 1905

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro
1 septembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 225 du Code de Commerce Vu le décret du 1er février 1893 relatif à la surveillance des appareils à bord des navires naviguant dans les eaux maritimes;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une Commission composée de : MM. AMOUROUX Chef du Service des Travaux Publics. Président LESVEQUE. Mécanicien de la Marine : BRUN. Mécanicien de La Marine. se réunira sur la convocation de son président pour procéder à la visite des chaudières de l'Isabelle et de la Mouche dans les conditions prévues au Titre II du décret du 1^{er} Février 1853 précité. ART, 2

- La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

*signé P.***PASCAL**